

# Mon bouclier cyber essentiel

## REGION SUD

### Présentation du dispositif

Les entreprises qui souhaitent accéder à un premier niveau de conseil et de sensibilisation sur la cybersécurité, peuvent bénéficier du dispositif "Mon bouclier cyber essentiel".

Avec des besoins standards en matière de cybersécurité, les entreprises peuvent limiter leur exposition aux risques de cyberattaques.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Mon bouclier cyber essentiel s'adresse aux PME de moins de 250 salariés au sens de la réglementation européenne.

##### — Critères d'éligibilité

Les PME doivent :

- avoir plus d'un an d'existence et compter au moins 2 actifs au dépôt de la demande,
- avoir leur siège social ou l'établissement en Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- être à jour de leurs cotisations sociales et fiscales,
- ne pas se trouver en difficulté au sens de la réglementation de l'Union Européenne (procédure de redressement, plan de sauvegarde ou en liquidation judiciaire) à l'exception des entreprises dont le Tribunal de commerce a validé un plan de continuation,
- être éligibles au [régime de minimis](#).

#### Quelles sont les particularités ?

##### — Entreprises inéligibles

Ne peuvent pas prétendre au dispositif :

- les entreprises relevant du régime de la micro-entreprise,
- les établissements publics,
- le secteur agricole.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide régionale prend la forme d'une prestation de conseil réalisée par des accompagnateurs-experts retenus par la Région visant à réaliser un audit des systèmes d'information et une action de sensibilisation à la cybersécurité. Elle est prise en charge à 100% par la Région Sud.

A l'issue, 3 solutions de cybersécurité sont mises à disposition des entreprises accompagnées durant un an (antivirus/antimalware, protection de messagerie et sauvegarde de données) pour fournir un premier niveau de protection de leur système d'information.

L'aide régionale est attribuée pour un établissement (SIRET), principal ou secondaire. Le même établissement ne peut prétendre à cette aide qu'une seule fois.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

L'aide régionale n'est pas encore accessible. Si l'entreprise souhaite être informée de son lancement, il est nécessaire de compléter le formulaire de contact ci-dessous.

---

## Organisme

### REGION SUD

#### Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Hôtel de Région  
27, place Jules Guesde  
13481 MARSEILLE cedex 20  
Téléphone : 04 91 57 50 57  
Télécopie : 04 91 57 55 96

---

## Liens

- [Formulaire de contact](#)